



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal de mardi 1<sup>er</sup> Février 2022

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 1<sup>er</sup> février, à 20 heures à la salle des fêtes de la commune, en raison des conditions sanitaires sous la présidence de Jean Claude Darlet, maire.

L'ensemble du conseil municipal valide le compte rendu du 17 décembre 2021.

**Etaient présents** : Jean-Claude DARLET, Céline LANTHEAUME, Bertrand REY, Laurent Richard, Fabrice PRUNELLE, Etienne PETITJEAN, Annie GUEFFIER, Isabelle FREIXAS, Ana ANES GOMES FERNANDES, Cédrik GARDON, Jerome BATAILLER, Emilie THOBIE, Jean-Pierre ROSE, Valérie BELLIER

**Absents** : Ana ANES GOMES FERNANDES (pouvoir à Celine Lantheaume), Jerome BATAILLER, Frédéric Jacquet.

**Secrétaire** : Bertrand REY

**L'ordre du jour était le suivant** : Appel de fonds d'Artagnan pour la restauration des fours à l'Arthaudiere, Délibération sur le document unique pour la sélection d'un architecte du patrimoine pour l'Arthaudiere, Convention participation financière pour les frais fonctionnement du centre médico scolaire, point sur les travaux, Point budgétaire, Retour groupe PLUI, Questions diverses

- 1. Appel de fonds d'Artagnan pour la restauration des fours à l'Arthaudiere,**  
L'objectif est de lancer un financement participatif pour effectuer des travaux de restauration des fours. La commune se propose à signer une convention de mandat portant sur la gestion de ce financement. Un appui des étudiants de l'Ecole de Management de Grenoble permettra une plus grande visibilité sur les réseaux. Par ailleurs, l'objectif de cette restauration est aussi de faire revivre ce lieu durant l'été. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement :
- 2. Délibération sur le document unique pour la sélection d'un architecte du patrimoine pour l'Arthaudiere:**
  - En préambule : Travaux en cours autour de la salle d'accueil. Refus de la DRAC sur des éléments spécifiques des travaux. Demande de conseils auprès d'architecte et suite réunion, nous souhaitons reprendre contact avec cet organisme pour faire comprendre les enjeux sécuritaires et d'avenir de ce site.
  - En parallèle, nous souhaitons être accompagnés d'architecte du patrimoine pour monter un dossier complet sur les coûts totaux de restauration et par la suite un projet de plus grande ampleur sur l'avenir de ce site.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement.

- 2. Convention participation financière pour les frais fonctionnement du centre médico scolaire**  
Le montant est de 214, 60€, soit 3,70€ par élève.  
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents vote favorablement :
- 3. Point sur les travaux**
  - Programme Voirie : Travaux de routes à réaliser avant le 31 décembre 2022.

- Devis en cours d'élaboration par trois prestataires pour :
  - Plusieurs routes communales à reprendre.
  - Travaux signalétiques de la commune
  - Traversée village :

- Travaux école :
    - o Reprise de la mise en place des chiffrages
    - o Renouvellement des huisseries/façade
    - o Luminaire intérieur à remplacer
  - Eglise :
    - o Les vitraux sont en cours de fabrication
    - o Normalisation électrique à vérifier
  - Energie / Chauffage des bâtiments communaux :
    - o Rdv le 8 mars avec Forestner à 17h30 pour réfléchir sur la mise en place d'une chaufferie bois sur la commune
  - Cimetière : Réflexion sur la mise en place d'un colombarium
2. **Point budgétaire :**  
L'analyse budgétaire comparatif prévisionnel et réalisé 2021 a été distribué à l'ensemble du Conseil Municipal. Il sera étudié avec le budget prévisionnel 2022 lors des prochains Conseils Municipaux.
3. **Retour groupe PLUI :**  
Objectif de la visio du 02/02/2022 : Préparation du PADD.  
15-16/03/2022 : réunions Interco mission sur l'économie, climat et résilience environnement ressources,
4. **Questions diverses :**
- **RPI : Commission restauration :** rencontre avec les élus de Montagne pour une étude de passage en liaison froide
  - **Extracteur d'air sur les bâtiments de la commune :** Choix de ne pas donner suite à la mise en place d'extracteurs d'air et de faire preuve de bon sens en ouvrant les fenêtres des écoles ou l'air de la commune est moins pollué qu'en zone urbaine.
  - **Commission impôts de la commune :** le 25/03/2022
  - Départ de la secrétaire de mairie dans une commune environnante au 1<sup>er</sup> mai prochain.
  - Réunion avec l'adjudant-chef, référent de la commune de Saint Bonnet de Chavagne le vendredi 28 janvier.
  - Point eau et assainissement : Pour rappel, transfert des compétences à la communauté de communes en 2018.  
Pour cette année 2022, évolution des tarifs pour Saint Bonnet : baisse de l'eau potable de 7 cts/m<sup>3</sup> et hausse de l'assainissement de 31cts /m<sup>3</sup>.

La séance est levée 22h13, un prochain conseil municipal est programmé pour le mardi 8 mars à 20h, le lieu sera déterminé suivant l'évolution de la crise sanitaire du covid-19.